

Séance publique du 19 mai 2003

Délibération n° 2003-1198

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec l'espace numérique entreprises - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La performance des entreprises lyonnaises passe par leur capacité à intégrer pleinement l'utilisation des technologies de l'information. Un saut qualitatif est nécessaire dans les actions de diffusion de ces innovations au sein des entreprises en mettant en œuvre un outil partenarial au service du développement industriel : l'espace numérique entreprises.

Un enjeu majeur pour le développement des entreprises

Les technologies de l'information représentent un vecteur important de la compétitivité et du renouvellement du tissu économique de l'agglomération lyonnaise, qui concerne de ce fait toutes les entreprises.

Elles constituent un axe prioritaire du plan de mandat, du schéma de développement économique (SDE) et du volet économique du programme lyonnais pour la société de l'information (PLSI).

- Des outils performants aujourd'hui indispensables :

Les technologies de l'information permettent d'améliorer les performances dans toutes les fonctions de l'entreprise (achats, production, vente, gestion des ressources humaines, communication) : fluidification des échanges, amélioration de la réactivité, diminution des coûts. Elles concourent également à l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et à la capacité à travailler en temps réel à distance avec l'ensemble des collaborateurs et des partenaires.

- Constats : un usage des technologies de l'information et de la communication encore limité en raison, notamment :

- de la méconnaissance des opportunités offertes et des projets réussis,
- de l'appréhension face aux changements qu'impliquent les technologies de l'information et de la communication en termes d'organisation, de relations internes et externes...,
- de la crainte d'une dépendance trop forte à l'égard des offres présentées par les prestataires des technologies de l'information et de la communication.

Les entreprises expriment clairement le besoin d'un éclairage neutre sur le bon usage des technologies de l'information et de la communication. Un certain nombre d'attentes ont été exprimées par les entreprises à l'occasion d'entretiens, d'enquêtes et de réunions avec les industriels.

Un saut qualitatif nécessaire dans la diffusion des technologies de l'information et de la communication

- Un vivier d'expériences à capitaliser :

Les acteurs du développement économique de la région lyonnaise ont déjà mis en œuvre un certain nombre de dispositifs d'information, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement : cyberspace de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, un des premiers espaces français de sensibilisation aux technologies de l'information et de la communication plutôt destiné aux petites entreprises ou encore le dispositif "@business Grand Lyon" conduit par Ceforalp, action collective soutenue par la Communauté urbaine de formation-action au e-business pour les petites et moyennes entreprises industrielles.

Pour aider les entreprises à mieux répondre aux exigences de coûts, de délais, de qualité, de réactivité, il apparaît nécessaire d'amplifier cette politique en fédérant les initiatives existantes ou à venir, autour d'un projet central : l'espace numérique entreprises.

- Une mobilisation des acteurs lyonnais

Forts des expériences locales et nationales et d'une meilleure appréhension des enjeux économiques des technologies de l'information, les acteurs de la région lyonnaise se mobilisent pour mettre en œuvre un projet partenarial, ambitieux et innovant. De nombreux partenaires ont été mobilisés pour la faisabilité du projet piloté : agence régionale du numérique, Ceforalp, chambre de commerce et d'industrie, CGPME, chambre des métiers, DRIRE, DRRT, Gil Medef qui est le référent de ce projet dans le cadre du SDE, Lyon Infocité, Pôle Productique Rhône-Alpes, région Rhône-Alpes, Ville de Lyon. L'Etat et la région Rhône-Alpes soutiennent ce type d'initiatives dans le cadre d'une politique régionale de diffusion des technologies de l'information et de la communication.

Les enjeux et les principes du projet d'espace numérique entreprises

L'espace numérique entreprises (ENE) doit répondre à quatre enjeux principaux pour l'agglomération lyonnaise :

- améliorer la compétitivité de l'ensemble du tissu économique en facilitant l'usage des technologies de l'information et de la communication,
- renforcer l'image internationale de Lyon en structurant un pôle d'excellence sur l'entreprise étendue,
- valoriser les prestataires des technologies de l'information et de la communication et favoriser la rencontre offre-demande,
- améliorer la lisibilité des actions des acteurs lyonnais en organisant une offre de services coordonnée sous une bannière commune.

La lisibilité des dispositifs sera assurée par une action forte de communication dans une logique de guichet unique. Cet espace sera une interface entre l'offre et la demande afin de fournir aux entreprises de l'agglomération une information objective, pragmatique et sans intérêt lucratif. Les actions de diffusion seront mutualisées sur un espace physique dédié de 450 mètres carré au sein du pôle numérique de Vaise. L'implantation est prévue pour deux ans à la villa Créatis. L'offre de services de l'association couvre l'ensemble des besoins des très petites entreprises aux grandes entreprises de l'agglomération lyonnaise.

L'action de l'espace numérique entreprises s'appuiera sur les organisations industrielles (Gil Medef, CGPME, organismes consulaires, syndicats professionnels) pour mobiliser dans la durée un réseau de prescripteurs. Une action de proximité (animateurs économiques des villes, antennes de la CCIL, les clubs d'entreprises dans les zones d'activités) est également indispensable pour relayer sur le territoire de la Communauté urbaine et au plus près des entreprises, les informations, les actions mises en œuvre, identifier les attentes des entreprises, mobiliser des compétences.

L'offre de services

Toutes les entreprises n'ont pas les mêmes besoins d'information et d'accompagnement. Les services apportés par l'espace numérique entreprises seront fonction du niveau d'appropriation des technologies de l'information et de la communication et seraient adaptés aux besoins particuliers de l'entreprise. Ainsi quatre niveaux de besoins et de services ont pu être mis en évidence :

- niveau 1 - une offre d'information et d'assistance : base de données des prestataires, notices d'information, guide méthodologique, banque d'exemples et de témoignages d'entreprise, petits déjeuners d'information, cycle personnalisé de modules d'apprentissage, ateliers thématiques en mobilisant les prestataires technologies de l'information et de la communication,

- niveau 2 - une offre d'accompagnement : action collective d'accompagnement formation-action de plusieurs groupes d'une dizaine d'entreprises (@business Grand Lyon, ePME), actions spécifiques sur un thème (exemple

de la sécurité informatique), approche spécialisée avec des séminaires pointus animés par des experts, animation de clubs d'utilisateurs (club des responsables marketing, club des acheteurs), animation des clubs d'offres existants ou à créer sur certains métiers, marchés, technologies,

- niveau 3 - une offre de service de travail collaboratif avec un accompagnement à l'utilisation de plate-forme collaborative, pour aider les entreprises sur de la co-conception, sur les impacts du travail en mode projet interentreprises,

- niveau 4 - une offre de services dans le domaine de l'entreprise étendue avec l'accès à des équipes de recherche internationales et multidisciplinaires (université Laval à Québec, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, des laboratoires de Rhône-Alpes) pour réaliser des contrats de recherche appliquée sur ce sujet, des informations pointues, des formations spécialisées sur l'entreprise étendue.

Les caractéristiques du projet et la suite de la démarche

Initiée dans le cadre du schéma développement économique, la genèse du projet a abouti à la création d'une association loi 1901 fondée le 14 avril 2003 par : le GIL MEDEF Lyon Rhône, la CGPME Rhône, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, la chambre des métiers. Ces institutions fédèrent leurs actions de diffusion des technologies de l'information et de la communication au sein de l'espace et s'engagent à être prescripteurs de l'outil.

La structure des dépenses pour les offres de service de niveaux 1 et 2 est la suivante : dépenses de personnels (trois conseils, un coordonnateur, un responsable réseau, une assistante), de fonctionnement avec notamment la location de 450 mètres carré, d'actions d'animation : communication, réseau d'expert, prestations extérieures et d'investissement : équipement, mobiliers, postes de travail et matériels.

La chambre de commerce et d'industrie de Lyon met à disposition de l'association trois équivalents temps plein et la chambre des métiers une personne à temps partiel.

Les ressources de l'association pour 2003 sont composées de fonds européens (85 k€), de fonds de l'Etat (60 k€), du conseil régional (185 k€) et de la communauté urbaine de Lyon (130 k€).

La Communauté urbaine signera avec l'association espace numérique entreprises une convention triennale (2003, 2004 et 2005) renouvelable par avenant. Pour les années 2004 et 2005 la subvention prévue est de 160 k€ par an.

Le cycle de vie du projet est de trois ans. Au terme de ces trois années, la problématique centrale d'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises et les réponses apportées seront globalement réévaluées au regard des évolutions technico-économiques et du bilan de l'activité de l'espace numérique entreprises. Des critères d'évaluation ont déjà été fixés (fréquentation, participants aux manifestations, effets de leviers des actions, mobilisation des réseaux de prescripteurs) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que, dans le corps du texte, comme dernier paragraphe, il convient d'ajouter :

"Il s'agit d'un projet partenarial avec le Conseil régional sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Une convention sera établie pour la période 2003-2005 et sera intégrée au futur contrat d'agglomération avec la région Rhône-Alpes."

↳ Dans le **DELIBERE** :

* il convient d'ajouter, dans le **2° - Approuve** :

"c) - l'établissement de la convention avec la région Rhône-Alpes pour la mise en œuvre du projet d'agglomération de soutien à l'espace numérique entreprises" ;

* il convient de rédiger le **3°** - de la façon suivante :

"3° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - ladite convention pour les années 2003, 2004 et 2005,

b) - la convention avec le conseil régional Rhône-Alpes pour les années 2003, 2004 et 2005."

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve :

a) - la convention avec l'association espace numérique entreprises,

b) - le versement d'une subvention de 130 000 € à l'association espace numérique entreprises pour l'année 2003,

c) - l'établissement de la convention avec la région Rhône-Alpes pour la mise en œuvre du projet d'agglomération de soutien à l'espace numérique entreprises.

3° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - ladite convention pour les années 2003, 2004, 2005,

b) - la convention avec le conseil régional Rhône-Alpes pour les années 2003, 2004 et 2005.

4° - La dépense de 450 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2003 pour 130 000 € et à inscrire en 2004 et 2005 pour 160 000 € chaque année - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,